PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MALMERSPACH

Séance ordinaire du Vendredi 5 juin 2026 à 20h00

Nombre de Conseillers présents : 9
Mme Neidjate BOURASS - M. Raymond GUILLAUME - Mme Caroline ECKERLIN-DOPPLER - Mme Patricia SCHWEBEL - Mme Martine BURGER - M. Vincent SCHOTT - Mme Aurélie MERVANT - M. David HOFFMANN - M. Guillaume CUNIN.

Absents excusés :
M. Eddie STUTZ, Maire, a donné procuration à Mme Neidjate BOURASS, Adjointe
M. Samuel MURA a donné procuration à M. Vincent SCHOTT

Ordre du jour :

1. Élection d'un délégué et de 3 suppléants chargés d'élire les sénateurs
2. Désignation d'un secrétaire de séance
3. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 20 mars 2026
4. Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
5. Désignation des membres pour siéger au sein des différents comités consultatifs de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin
6. Désignation de 2 représentants par commune pour constituer une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges (CLECT)
7. Convention de mise à disposition de pièges à frelons asiatiques
8. Décision modificative
9. Organisation du temps scolaire
10. Demandes de subvention
11. Point sur les travaux
12. Point sur l'école
13. Point sur l'urbanisme
14. Divers et communication

●◊●◊●◊●◊●◊●

N° 1 - Élection d'un délégué et de 3 suppléants chargés d'élire les sénateurs

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, à vingt-heures, le Conseil Municipal de la Commune de Malmerspach s'est réuni en séance publique sous la présidence de Mme Neidjate BOURASS, Adjointe.

Conformément aux dispositions du code électoral relatives à la désignation des délégués et suppléants des conseils municipaux en vue de l'élection des sénateurs, le Conseil Municipal a procédé à l'élection d'un délégué et de trois suppléants.

Après dépouillement du scrutin, les résultats ont été proclamés comme suit :

- M. Eddie STUTZ a été élu délégué du Conseil municipal pour participer à l'élection des sénateurs ;

- M. Raymond GUILLAUME, Mme Neidjate BOURASS et Mme Caroline ECKERLIN DOPPLER ont été élus suppléants.

Le procès-verbal des opérations électorales a été établi conformément à la réglementation en vigueur.

Mme Neidjate BOURASS, Adjointe au Maire, reprend la séance à 20h25. Avant d'aborder l'ordre du jour, elle tient à adresser, au nom du Conseil Municipal, ses vœux de prompt rétablissement à M. Eddie STUTZ, Maire de la commune, et lui témoigne tout son soutien.

Elle sollicite ensuite l'accord du Conseil Municipal pour l'ajout d'un point à l'ordre du jour relatif à la signature d'une convention de mandat avec l'Office national des forêts (ONF) pour l'établissement et l'émission de la facturation des recettes issues des ventes de bois. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

N° 2 - Désignation d'un secrétaire de séance

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Mme Patricia SCHWEBEL, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, assistée par Mme Katia ILTIS, Secrétaire de Mairie.

N° 3 - Approbation du Procès-Verbal de la séance du 20 mars 2026

Le compte-rendu, n'appelant pas d'observations particulières, est approuvé à l'unanimité.

N° 4 - Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Vu l'article 1650 du Code général des impôts relatif à la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs ;

Considérant que la désignation des commissaires doit être effectuée par le Directeur départemental des finances publiques dans un délai de deux mois à compter de l'installation du Conseil Municipal ;

Considérant que cette désignation est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée par délibération du Conseil Municipal ;

Considérant le courrier du Directeur Départemental des Finances Publiques en date du 30 mars 2026 invitant Monsieur le Maire à transmettre la liste des personnes proposées pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE de proposer au Directeur Départemental des Finances Publiques la liste des contribuables ci-après désignés, en nombre double, afin de procéder à la nomination des membres titulaires et suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs :

Commissaires Titulaires	Commissaires Suppléants
BOURASS Neidjate	COLLIN Pauline
BOBENRIETH André	DIFFOR Philippe
FRECHIN Thierry	ECKERLIN DOPPLER Caroline
MURA Gabrielle	FINK Jean-Pierre
GUILLAUME Raymond	KUBLER François
HOFFMANN David	MERVANT Aurélie
KINNEN Alain	MURA Juliette
MARK Philippe	PARMENTIER Eric
RISS Jean	RODRIGUES Aldonio
STEGER William	SCHNEIDER Jean-Michel
VISIELOFF Joseph	TEROSIET Deborah
WOGENSTAHL Christelle	WELKER Florence

CHARGE M. le Maire ou son représentant de transmettre la présente délibération au Directeur Départemental des Finances Publiques.

N° 5 - Désignation des membres pour siéger au sein des différents comités consultatifs de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin

Vu le courriel de Monsieur le Président de la Communauté de Communes invitant chaque Commune à proposer des membres pour siéger au sein des différents Comités Consultatifs ;

Considérant que, conformément aux dispositions arrêtées lors du Conseil Communautaire du 6 mai 2026, le nombre de représentants par Commune n'est pas limité au sein de chaque Comité Consultatif ;

Considérant qu'il est possible de désigner, outre les Conseillers Communautaires, des Conseillers Municipaux pour participer à ces instances consultatives ;

Considérant que les membres des différents Comités Consultatifs seront officiellement désignés lors du Conseil Communautaire du 23 juin 2026 sur proposition du Président ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de proposer les personnes suivantes pour siéger au sein des Comités Consultatifs de la Communauté de Communes :

COMITES	NOM	NOM
Comité Transitions environnementales	Guillaume CUNIN	Raymond GUILLAUME
Comité Eau et assainissement	Raymond GUILLAUME	
Comité Gestion et déploiement des équipements sportifs et de loisirs	Martine BURGER	
Comité Développement touristique et culturel	Caroline ECKERLIN DOPPLER	
Comité Écocitoyenneté	Patricia SCHWEBEL	Caroline ECKERLIN DOPPLER
Comité Services à la population	Caroline ECKERLIN DOPPLER	
Comité Dynamique commerciale, artisanale et industrielle	Caroline ECKERLIN DOPPLER	
Comité Urbanisme	Caroline ECKERLIN DOPPLER	Martine BURGER

N° 6 - Désignation de 2 représentants par commune pour constituer une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges (CLECT)

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-4-1 et L.5211-5, relatifs à l'organisation et au fonctionnement des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et à l'évaluation des charges transférées ;

VU la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

VU les statuts de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin ;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la désignation des nouveaux représentants de la Commune au sein de la CLECT, conformément aux dispositions légales en vigueur ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DESIGNE M. Eddie STUTZ et Mme Caroline ECKERLIN-DOPPLER pour représenter la Commune de Malmerspach au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la CCVSA.
Le mandat des représentants prendra effet à compter de la notification de la présente délibération auprès de l'EPCI et sera valable pour toute la durée du mandat en cours, sauf décision contraire du Conseil Municipal.

CHARGE M. le Maire ou son représentant de notifier la présente délibération à la CCVSA et de faire le nécessaire pour sa mise en œuvre.

N° 7 - Convention de mise à disposition de pièges à frelons asiatiques

Mme Neidjate BOURASS, Adjointe au Maire, expose au Conseil Municipal que, dans le cadre du plan de lutte contre le frelon asiatique, la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin a procédé à l'acquisition de 100 pièges de marque BeeVital.

Il avait été convenu, lors d'une réunion du Bureau Communautaire du précédent mandat, que les Communes assureraient le pilotage de cette opération sur leur territoire communal.

Administrativement, les pièges sont mis à disposition des communes par la Communauté de Communes, lesquelles les confient ensuite aux piégeurs volontaires.

Afin d'encadrer cette démarche, il convient de signer une convention de mise à disposition de pièges à frelons asiatiques entre la Communauté de Communes et la Commune. Il est également nécessaire de désigner un référent au sein du Conseil Municipal chargé d'assurer le lien entre la CCVSA et les piégeurs.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

APPROUVE la convention de mise à disposition de pièges à frelons asiatiques ;

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document afférent ;

DESIGNE M. Raymond GUILLAUME, Adjoint au Maire en qualité de référent chargé d'assurer le lien entre la CCVSA et les piégeurs.

N° 8 - Décision modificative

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le budget primitif de l'exercice en cours ;

Vu le courrier de Monsieur le Préfet en date du 30 mars 2026 relatif au contrôle budgétaire ;

Considérant que la capacité d'autofinancement dégagée par la collectivité ne permet pas de couvrir intégralement le remboursement du capital des emprunts inscrit au budget ;

Considérant qu'il convient, conformément aux règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, de procéder aux ajustements nécessaires afin d'assurer l'équilibre réel du budget ;

Considérant que la présente décision modificative a pour objet de rééquilibrer les inscriptions budgétaires en section de fonctionnement et/ou d'investissement afin de garantir le financement du remboursement des emprunts ;

Mme Neidjate BOURASS, Adjointe au Maire, propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget principal de l'exercice 2026 :

FONCTIONNEMENT	ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
Dépense	60636	Vêtements de travail	- 1 000.00 €
Dépense	615221	Entretien et réparations sur bâtiments publics	- 1 000.00 €
Dépense	615228	Entretien et réparations sur autres bâtiments	- 4 000.00 €
Dépense	615231	Entretien et réparations sur voiries	- 2 000.00 €
Dépense	6156	Maintenance	- 100.00 €
Dépense	623	Publicité, publications, relations publiques	- 1 000.00 €
Dépense	023	Virement à la section investissement	+ 9 100.00 €
INVESTISSEMENT	**ARTICLE**	**LIBELLE**	**MONTANT**
Recette	021	Virement de la section de fonctionnement	+ 9 100.00 €
Dépense	203	Frais études, recherche et développement et frais d'insertion	+ 6 000.00 €
Dépense	2135	Install. Générales, agencements, aménagements des constructions	+ 1 100.00 €
Dépense	2157	Matériel et outillage technique	+ 1 000.00 €
Dépense	2184	Matériel de bureau et mobilier	+ 1 000.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOPTE les modifications ci-dessus au **Budget principal**.

N° 9 - Organisation du temps scolaire

Mme Neidjate BOURASS, Adjointe au Maire, donne lecture d'un courrier de l'Inspection Académique concernant l'organisation du temps scolaire qui est valable trois ans maximum. La dernière délibération remontant à 2023, il nous appartient de transmettre à l'Académie de Strasbourg notre projet du temps scolaire, même s'il s'agit d'une reconduction à l'identique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de maintenir la semaine scolaire ordinaire avec une organisation du temps d'enseignement sur 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi) de 8h00 à 11h30 le matin et de 13h30 à 16h00 l'après-midi, soit 6h/jour, 24h/semaine, horaires conformes aux textes règlementaires.

Un extrait de délibération sera envoyé à l'IEN de la circonscription de Thann.

N° 10 - Demandes de subvention

10.1 - Croix Rouge

Mme Neidjate BOURASS, Adjointe au Maire, informe le Conseil municipal que la Commune a été destinataire d'une demande de subvention présentée par la Croix-Rouge Française au titre de l'exercice 2026.

Après examen de cette demande et considérant les missions d'intérêt général assurées par cette association, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer à la Croix-Rouge Française une subvention d'un montant de **100 €** au titre de l'exercice 2026 ;

DECIDE d'inscrire la Croix-Rouge française parmi les bénéficiaires des subventions communales à compter de l'exercice 2027, sous réserve du vote annuel des crédits correspondants.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

10.2 - École

Mme Neidjate BOURASS, Adjointe au Maire, informe le Conseil Municipal que la Commune a été destinataire d'une demande de subvention présentée par l'École en vue de participer au financement du voyage scolaire organisé à Aubure.

Après examen de cette demande et considérant l'intérêt pédagogique de ce projet pour les élèves, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer à l'École une subvention d'un montant de **500 €** destinée à contribuer au financement du voyage scolaire à Aubure ;

AUTORISE M. le Maire ou son représentant, à procéder au versement de cette subvention.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

N° 11 - Convention de mandat avec l'Office national des forêts (ONF) pour l'établissement et l'émission de la facturation des recettes issues des ventes de bois

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2122-22,

Vu le code forestier, et notamment les articles L. 211-1 et L. 211-2 relatifs au régime forestier et l'article L. 214-6 relatif à la vente des coupes et des produits de coupe issus des forêts relevant du régime forestier,

Vu le projet de convention de mandat de facturation annexé à la présente délibération,

Considérant que la Commune de Malmerspach est propriétaire de bois et forêts relevant du régime forestier,

Considérant que la commercialisation des coupes et produits de coupe issus de ces forêts est assurée par l'Office national des forêts,

Considérant que la commune demeure compétente pour décider des ventes et en fixer les conditions,

Considérant la nécessité d'assurer l'émission des factures correspondantes dans des conditions sécurisées,

Considérant que la Commune souhaite confier à l'ONF un mandat limité à la facturation, à l'exclusion de toute mission d'encaissement,

Considérant que le recouvrement des recettes relève exclusivement du comptable public assignataire de la Commune,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de donner mandat à l'ONF pour procéder, en son nom et pour son compte en tant que collectivité propriétaire, à l'établissement et à l'émission des factures relatives aux ventes de bois issues de la forêt communale réalisées en application de l'article L. 214-6 du code forestier (ventes simples). Les ventes réalisées en application de l'article L. 214-7 du code forestier sont exclues du présent mandat (ventes groupées).

DIT que la présente décision prend effet à compter de la date de signature de la convention de mandat par les deux parties et demeure en vigueur pour toute la durée du mandat électoral des membres du conseil municipal, jusqu'à la désignation du prochain conseil municipal. Cette convention pourra être révoquée à tout moment pour l'ensemble des ventes concernées par décision du conseil municipal.

APPROUVE les termes de la convention de mandat de facturation annexée à la présente délibération.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

La présente délibération sera transmise à l'ONF

N° 12 - Point sur les travaux

M. Raymond GUILLAUME, Adjoint en charge des travaux, de la forêt et de la chasse fait le point sur les travaux réalisés :

- Réfection des regards et des fils d'eau rue des Écoles
- Réfection des lampadaires parking du pont
- Les travaux de sécurisation réalisés le long de la voie SNCF ont été finalisés. Le bois résultant de cette opération est proposé à la vente. Les personnes intéressées sont invitées à contacter la Mairie ou M. GUILLAUME pour toute information complémentaire.
- Le bois d'affouage (80 m²) a été rapatrié sur la place du Kornebroch et placé sous surveillance. Les bons d'enlèvement et les titres seront préparés prochainement. Par ailleurs, des grumes restent disponibles à la vente. Les personnes intéressées, qu'il s'agisse de professionnels ou de particuliers, peuvent se rapprocher de l'ONF pour connaître les modalités d'acquisition.
- Une opération de point-à-temps est organisée sur deux jours sur les voiries communales. Cette technique d'entretien permet de réparer ponctuellement les dégradations de la chaussée et constitue une solution simple et efficace pour en assurer l'imperméabilisation, tout en prolongeant sa durée de vie.
- Les chasseurs ont prévu une journée de travail le 7 juin prochain.
- Le bénévoles ont réalisés plusieurs travaux ces dernières semaines : un abri pour la table et les bancs au Kornebroch, des travaux de fauchages, le fleurissement du village…

N° 13 - Point sur l'école

Mme Neidjate BOURASS, Adjointe en charge des écoles, informe le Conseil Municipal que les effectifs prévisionnels pour la prochaine rentrée scolaire s'élèvent à 36 élèves.
Parmi eux, 11 enfants de petite section feront leur entrée à l'école. Cette situation nécessite de trouver une solution adaptée pour l'organisation de la sieste, le temps de repos étant obligatoire pour les plus jeunes. La mise à disposition de la salle polyvalente a été proposée à cet effet.
Afin de disposer du matériel nécessaire, la Directrice de l'école prendra contact avec les établissements scolaires de la vallée pour solliciter le prêt ou le don de petits lits.
Par ailleurs, le voyage scolaire à Aubure se déroulera les 29 et 30 juin ainsi que le 1er juillet prochains.

N° 14 - Point sur l'urbanisme

Mme Caroline ECKERLIN DOPPLER, Adjointe en charge de l'urbanisme, informe, que depuis la réunion du Conseil municipal du 6 mars 2026, cinq déclarations préalables de travaux ont été instruites sur le territoire communal. Elles concernent le remplacement d'une porte de garage, le remplacement d'une clôture, l'installation de panneaux photovoltaïques, le remplacement d'une porte d'entrée ainsi que la mise en place d'une nouvelle clôture.

N° 15 - Divers et communication

Parcelles communales rue des Vosges
Mme Neidjate BOURASS, Adjointe au Maire, rappelle que M. le Maire a rencontré l'architecte chargé du projet de construction de deux maisons individuelles rue des Vosges, sur des parcelles appartenant respectivement à Mme GLUCK GERBER et à la Commune.
Elle présente au Conseil Municipal les plans d'implantation établis dans le cadre de ce projet.
L'architecte est chargé de préparer un contrat définissant les modalités de l'opération en cas de réalisation et de vente des maisons. Il est précisé que le paiement des parcelles communales n'interviendra qu'après la vente des constructions. Dans l'hypothèse où le projet ne se concrétiserait pas, la Commune conserverait la pleine propriété de ses deux parcelles.
Après présentation et échanges, l'ensemble du Conseil Municipal approuve le projet tel qu'il a été présenté.

Rapport d'activité Centre de Gestion du Haut-Rhin
Mme Neidjate BOURASS, Adjointe au Maire, présente au Conseil Municipal le rapport d'activité du Centre de Gestion du Haut-Rhin.
Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal en prend acte. Ce rapport est tenu à la disposition des Élus et peut être consulté au secrétariat de la Mairie.

Rapport d'activité Pays Thur Doller
Mme Neidjate BOURASS, Adjointe au Maire, présente au Conseil Municipal le rapport d'activité du Pays Thur Doller.
Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal en prend acte. Ce rapport est tenu à la disposition des Élus et peut être consulté au secrétariat de la Mairie.

Atelier "Réduire ma facture d'électricité"
Un atelier gratuit pour découvrir les éco-gestes les plus efficaces à mettre en place au quotidien est organisé par le Pays Thur Doller et animé par Alter Alsace Énergies est organisé à la Salle Polyvalente de Malmerspach le 15 juin prochain à 18h00.

Collecte solidaire de téléphones
La Commune de Malmerspach participe à la collecte solidaire de téléphones du 05 juin au 16 juillet. Une boîte de collecte est à la disposition de la population au secrétariat de la Mairie.

EFS
La dernière collecte de sang, organisée à Geishouse le 29 mai dernier, a permis d'accueillir 35 donneurs.
La municipalité tient à remercier chaleureusement l'ensemble des participants pour leur générosité et leur engagement. Chaque don compte et contribue à sauver des vies.
Merci à tous pour ce geste de solidarité et d'altruisme.
Pour information, les Amicales de don du sang de la Vallée de la Thur organisent des covoiturages pour aller faire des dons de plasma à la Maison du don de Mulhouse.

Fête de la Musique
Le Foyer Maison Emilie de Malmerspach organise sa traditionnelle Fête de la Musique le 12 juin prochain à partir de 18h00.

Réunions de bureau

M. le Maire souhaite associer davantage les Conseillers municipaux aux échanges et réflexions menés dans le cadre des réunions de bureau. À ce titre, il propose d'ouvrir ces réunions, qui rassemblent habituellement le Maire, les Adjoints ainsi que les services technique et administratif, à l'ensemble des Conseillers Municipaux.
Ces réunions se tiennent les lundis des semaines paires à 18 h 00.

13 juillet

Samuel MURA, Conseiller Municipal, informe le Conseil que la boisson pour le 13 juillet a été commandée à la Brasserie de l'Ill. Il n'y aura pas de repas, juste de la petite restauration.
Les bûchers seront construits par les bénévoles et les enfants.

Sortie forêt

Raymond GUILLAUME, Adjoint au Maire, informe qu'une sortie forêt avec le Conseil Municipal aura lieu courant septembre, la date exacte restant à définir.

Église

M. le Maire a fait un point avec le Président du Conseil de Fabrique. Les demandes de subventions pour la réhabilitation de l'Église vont être préparées. Mme Martine BURGER, Conseillère Municipale, informe, qu'à ce jour, le Comité de sauvegarde a réuni environ 70 000 € à travers diverses actions.

AG Chorale Echo de la Vallée

Mme Neidjate BOURASS, Adjointe au Maire, a représenté la Commune à l'Assemblée Générale de la Chorale.
Elle a remercié les choristes pour leur participation régulière aux cérémonies patriotiques.

Clôture de la séance à 22h15.